

*Anciens combattants*

Alors, je suis totalement d'accord sur le mémoire présenté par la Légion canadienne relativement aux anciens combattants, et je suis sûr que le ministre portera une attention toute spéciale à ces revendications très justes pour ceux qui ont tellement bien servi et qu'aucune récompense au monde, je pense bien, ne pourra leur être attribuée en les satisfaisant complètement parce que ceux qui vivent aujourd'hui, ceux qui profitent de la liberté pour laquelle ils se sont battus depuis déjà trois guerres, à mon avis, nous ne pourrions rien donner qui pourrait récompenser ces gens qui ont si bien servi de la façon dont ils le méritent.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais lire une lettre que j'ai reçue, et probablement que mon ami de Victoria a reçu quelques lettres dans ce sens, mais je pense que c'est un ancien combattant qui ajoutait un peu d'esprit aux commentaires qu'il faisait alors qu'il m'écrivait au mois de mai 1985, justement au sujet de ce qu'a soulevé mon ami de Victoria dans sa motion. Et je cite:

*[Traduction]*

Sir George Perley, haut-commissaire suppléant, a établi avec le ministère de la Guerre une entente qui a fini par être approuvée le 24 janvier 1915.

Cela ne date pas d'hier, monsieur le Président.

Elle prévoyait que le Canada paierait la solde, les allocations et les pensions de ses troupes ainsi que le coût du transport des troupes et du matériel jusqu'au Royaume-Uni, en plus du coût des approvisionnements et munitions fournis en Grande-Bretagne. L'entente comprend une autre disposition intéressante: le Canada devait payer six shillings pour chaque obus lancé par chaque artillerier canadien, sauf les obus d'artillerie de siège.

*[Français]*

Monsieur le Président, je ne sais qui a pu pondre une telle chose, mais si on pouvait savoir le nombre d'obus qui ont été tirés durant la Première Guerre mondiale, on pourrait peut-être savoir combien cela a coûté à la Grande-Bretagne, si cela était en vigueur.

Mais de toute façon, je continue la lecture de la lettre de mon ami de la Colombie-Britannique qui relate ceci:

*[Traduction]*

Comme c'est le parti conservateur dirigé par sir Robert Borden qui a conclu ces ententes, je prétends que c'est à lui qu'il revient de redresser la situation.

*[Français]*

Il me parlait, bien sûr, du gouvernement d'aujourd'hui. Alors, je suis certain que...

*[Traduction]*

J'ai communiqué avec le *Legion Magazine* pour demander que les anciens combattants membres du CEC...

Le Corps expéditionnaire canadien.

... qui avaient mérité des décorations pour actes de bravoure au cours de la Première Guerre mondiale et n'avaient pas reçu cette prime communiquent avec moi.

J'ai reçu une avalanche de lettres de décorés et de parents, qui tous me disent qu'ils n'ont jamais reçu cette prime et que, dans la plupart des cas, ils ne savaient même pas que ces primes existaient.

Personnellement, je n'ai absolument rien à gagner, car je n'ai mérité que la Croix de Guerre (pour avoir trouvé des vivres).

*[Français]*

Monsieur le Président, tout cela simplement pour vous dire que la plupart des anciens combattants ne savaient pas qu'on offrait certaines gratuités à ceux qui s'étaient dévoués et qui avaient accompli des actes de bravoure dans ce premier conflit mondial.

Alors, je suis totalement d'accord sur le fait que l'on devrait, et je suis certain que le ministre s'en occupera, réviser cette politique afin de pouvoir redistribuer à ces Canadiens qui ont servi, et qui ont bien servi, le droit pour eux aussi de recevoir certaines gratuités de la part du gouvernement canadien, et cela, bien sûr, inclut la catégorie qui a été éternellement oubliée, la catégorie de ceux qui ont été reçus et qui ont été les récipiendaires de l'Ordre de services distingués.

Voilà, monsieur le Président, l'humble contribution que je voulais apporter, et je suis certain que cela tombera dans des oreilles très attentives, comme l'a si bien manifesté le ministre des Affaires des anciens combattants qui est toujours à l'affût des revendications de la Légion canadienne et des députés qui se sont occupés des affaires des anciens combattants, toujours en vue d'améliorer le sort de ceux à qui nous devons tant.

*[Traduction]*

**M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Victoria (M. McKinnon), qui concerne la rente versée aux anciens combattants des deux guerres mondiales qui ont reçu des décorations pour bravoure telles la Croix Victoria, la Croix militaire, la Croix du service distingué dans l'Aviation, la Médaille de conduite distinguée, la Médaille militaire, la Médaille de bravoure émérite et d'autres. Le projet de loi demande également que les membres de l'Ordre du service distingué touchent des rentes de ce genre.

Récemment, j'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation d'anciens combattants et de parlementaires qui est allée commémorer en Europe la part héroïque prise par les Canadiens à la dernière guerre mondiale. Notre délégation était présidée par le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees), et comptait également le député de Victoria. Ce voyage m'a beaucoup appris et rempli de fierté au sujet du rôle des Canadiens qui ont combattu pour préserver la liberté en Europe.

● (1730)

Nous devons beaucoup à ceux qui ont servi pendant les deux guerres. Beaucoup ne sont pas revenus, et parmi les autres beaucoup ont subi des blessures et ont consenti de lourds sacrifices personnels. Cette motion concerne la façon dont nous honorons certains d'entre eux, ceux qui ont reçu des distinctions pour bravoure au service de leur pays et pour la défense de la liberté.

Actuellement les anciens combattants des deux guerres mondiales touchent des rentes de divers montants, versées par divers gouvernements. Cette inégalité a été signalée au gouvernement canadien l'an dernier par une résolution de la Légion royale canadienne laquelle indiquait que le gouvernement canadien verse une pension supplémentaire aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale qui sont titulaires de diverses médailles et décorations. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale n'y ont pas droit. Jusqu'à 1943, c'est au gouvernement britannique qu'il revenait de verser une prime et une rente aux titulaires des décorations pour bravoure. En juin de cette année-là, le cabinet canadien s'est engagé à prendre en charge le versement des rentes à tous les décorés futurs, ainsi qu'à ceux qui avaient été décorés jusque-là pendant la Deuxième Guerre mondiale. La Commission canadienne des pensions a été autorisée: